

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 10 Juillet 2024
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Richard Brusa, Christine Petitjean, Valérie Faivre, Tantely Brun, Jean Camus, Jérôme Lamonica, Carolyne Le Bonniec

Excusés : Nicolas Jacquier, Delphine Vuillermoz (pouvoir à Richard Brusa), Alexandre Adam, Caroline Médigue, Chantal Perreaut

Tantely Brun est désignée secrétaire de séance.

1. Validation du compte rendu de la séance du 12 juin 2024

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commissions communales

- **CCAS** : Les résidents du Foyer Logement et de la Roseraie pourront s'inscrire au repas du Bel Âge, prévu le samedi 16 novembre 2024. Un goûter collectif sera également offert dans chacune de ces institutions, ainsi qu'à l'EHPAD. Le repas du Bel Âge et son spectacle cabaret devraient attirer un nombre important de convives et se tiendra donc à la salle des fêtes.

- **Fleurissement** : la commission départementale a trouvé que la Commune était bien entretenue et est proche de décrocher une troisième fleur. A cet égard, l'investissement effectué dans une cuve de récupération d'eau aux ateliers municipaux est gratifiante, de même que le fait de privilégier un grand nombre de plantes vivaces.

- Commission Travaux :

- Les travaux du Faubourg d'Aval ont été réceptionnés, avec réserves, notamment les gravillons présents devant le salon de coiffure et le bitume devant la fleuriste. Celui-ci étant trop épais, il sera nécessaire de le racler. Un panneau Cédez-le-Passage est à changer. Les passages piétons route de Cosges n'ont pas non plus été refaits. Et il faudra déplacer le panneau 30 qui a été installé sur l'herbe, gênant la tonte. Les résines sur le plateau ralentisseur devront enfin être reprises.

- Jeux du Colombier : les jeux ont été montés dans les normes mais se dégradent trop vite. L'entreprise va faire une proposition de reprise. La Commune n'accepte pas ce travail, surtout au prix payé. Un devis d'entretien bi-annuel va être demandé. La fontaine dysfonctionne aussi, alors qu'elle est très utilisée. Un contrat de maintenance pourrait être souscrit.

- **Jumelage** : Jérôme Lamonica fait part au conseil municipal de l'invitation de la Commune de Eich propose de nous recevoir du vendredi 4 au dimanche 6 octobre. Le jeudi 3 octobre est le jour de la fête nationale allemande. Ils nous ont beaucoup parlé des pompiers. Quasiment chaque association a une association miroir en Allemagne. Ils proposent dès le premier échange d'héberger chez l'habitant. 12 à 15 personnes pourraient faire le déplacement, avec un représentant par association.

3. Compte-rendu des commissions intercommunales

- **Conférence des Maires** : a l'initiative de la Communauté de Communes Bresse – Haute-Seille (CCBHS), un cabinet spécialisé en fiscalité et gestion publique va aider les Communes membres à maximiser les dotations. Celui-ci viendra en Mairie rencontrer les élus afin d'étudier la situation de la commune.

4. Projet d'aménagement du Parc du Lavoir

Il a été demandé, lors du dernier conseil, de demander un deuxième devis pour l'aménagement du Parc du Lavoir. Christine Petitjean a rencontré l'Atelier Zou, le 25 juin pour une visite sur place. Un devis sera réalisé dans les prochains jours.

5. Point sur la réalisation du budget au 1er semestre

Monsieur Claude Pierrel, 1^{er} adjoint aux Finances, présente la réalisation du budget au 1^{er} semestre. 1 328 000 euros étaient prévus en dépense, ...le résultat au semestre est meilleur que prévu. La trésorerie est actuellement de 395 000 euros. Au 31 décembre, elle devrait s'élever à ... Notre endettement va baisser de manière importante à mesure que nous rembourserons les emprunts long-terme...

6. Renouvellement de ligne de trésorerie

Monsieur Claude Pierrel, dans le cadre de son attribution, donne lecture du résultat au 1^{er} semestre 2024 qui se traduit par une amélioration sensible par rapport au budget prévisionnel. Les dépenses réalisées représentent 48 % du budget initial et les recettes 49 %. Il y a donc concordance avec l'estimation initiale. Une projection de l'endettement au 31 décembre prochain a été communiquée au conseil, elle se traduira par un désendettement de 556 219 euros. L'encours de l'endettement va baisser de manière importante, sous réserve de ne pas procéder à de nouveaux emprunts :

- 31/12/2023 : 5 009 002 €
- 31/12/2024 : 4 452 783 €
- 31/12/2025 : 4 079 653 €
- 31/12/2026 : 3 724 953 €
- 31/12/2027 : 3 420 112 €

7. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Vu le besoin identifié par les services municipaux de recourir à des agents contractuels en raison d'un accroissement saisonnier d'activité. Considérant que la commune de Bletterans connaît régulièrement une augmentation de la fréquentation et des activités pendant certaines périodes de l'année nécessitant un renforcement temporaire des effectifs. Considérant que cette situation impose le recrutement de personnels contractuels pour assurer la continuité et la qualité du service public, le Conseil Municipal décide de recourir au recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers de la commune.

Ces recrutements seront effectués pour une durée déterminée, en fonction des nécessités de service et des périodes de surcroît d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

8. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur PIERREL Claude, adjoint aux finances, fait part d'un courriel de Monsieur le comptable du Trésor Public en date du 7 juin 2024 se rapportant à une demande d'annulation d'une créance d'un montant 17,23 euros faisant suite à la décision de la commission de surendettement du Jura du 4 juin 2024 et concernant Madame Johana BRINGOUT pour une dette de charge locative (résidence des Pervenches année 2018), pour laquelle ledit trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement.

Il convient d'établir un mandat annulatif au compte 6542 au nom de Mme BRINGOUT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

9. Bail de location du château d'eau au SIEA de la région de Bletterans

Dans le cadre de l'installation de la vidéoprotection à Bletterans, un point haut de collecte des flux vidéos a été installé sur le château d'eau, propriété du Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement (SIEA) de Bletterans. Celui-ci prévoit un loyer annuel fixé à 500 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité, moins une voix.

10. Convention de mise à disposition de la DITIC du SIDEC au bénéfice de ses collectivités

La convention pluriannuelle de mise à disposition de services du SIDEC au bénéfice de la Commune

arrive à échéance cette année 2024, il convient donc de la renouveler.

Une convention mise à jour précisant les conditions et les modalités de mise à disposition des services informatiques et numériques est proposée au conseil municipal. Celle-ci est conclue pour une durée d'un an à compter de sa prise d'effet. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de six ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

11. Décision modificative n°1

- Monsieur Claude PIERREL, adjoint aux finances, fait part au Conseil municipal de la nécessité de prendre une première décision modificative afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire du chapitre 16 en raison d'une restitution de caution des locataires quittant leur appartement, supérieure à la prévision budgétaire. Il est donc nécessaire d'ouvrir un crédit budgétaire d'un montant de 3000 euros.

- Dans le cadre du futur aménagement du commerce dans le local actuel occupé par la CCBHS, Monsieur Claude PIERREL a demandé aux membres du conseil un avis favorable pour que ce futur commerce soit assujéti à la TVA, comme la quasi-totalité des commerces actuels, propriétés de la Commune. Ceci permettra dès à présent de récupérer la TVA collectée sur les études actuelles, avant les travaux envisagés pour 2026 et par voie de conséquence une diminution des dépenses de trésorerie, sachant que le FCTVA n'est pas compatible avec une telle location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

12. Questions diverses

- Subvention école : l'école fera désormais obligatoirement un budget prévisionnel pour leurs voyages et sorties. Il est nécessaire de rembourser deux factures d'un montant respectif de 450 et 1732 euros.

- Remboursement de frais de carburant : suite aux célébrations du 8 mai, aux expositions de matériel militaire organisées à la salle des fêtes et aux multiples aller-retours induits, les frais de carburant seront remboursés aux exposants.

- Christine Petitjean fait part de ses échanges avec l'école primaire au sujet de la sécurisation des trajets piétons entre l'école et le stade.

- Monsieur le Maire indique que la kermesse des écoles et les jeux du collège ont été de franches réussites.

- Monsieur le Maire rend compte de la réunion avec le cabinet Espelia pour finaliser leur accompagnement à l'AMI.

- Départ en retraite de Didier Dorier : le conseil municipal souhaite une bonne retraite à Didier Dorier et le remercie pour toutes les années de service au Centre d'Incendie et de Secours de Bletterans.

- Proposition vente lac de Bletterans : une proposition de vente du lac de Bletterans est parvenue en Mairie et pourra être examinée lors du prochain conseil municipal.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mardi 27 août à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan

Richard Brusa,

Valérie Faivre,

Christine Petitjean,

Alexandre Adam,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Nicolas Jacquier,

Jérôme Lamonica,

Carolyne Le Bonniec,

Delphine Vuillermoz,

Caroline Médigue,

Chantal Perreaut.